



Motion

NON au survol intempestif d'hélicoptères au dessus des communes du Parc naturel de la haute vallée de Chevreuse

En raison d'un décret¹ qui limite fortement le survol des zones denses, une partie du trafic hélicoptères de St-Cyr l'Ecole et d'Issy-les-Moulineaux a été déplacée vers Toussus-le Noble. L'activité hélicoptère est en nette augmentation (+de 37 % par rapport à 2011) et l'aérodrome concentre déjà 39% du trafic francilien. Celui-ci passerait même à 69% avec la fermeture programmée de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

Des sociétés comme Héli-Oxygène ou Hégé-Services-Hélicoptère, déjà basées à Toussus, proposent à grand renfort de publicité des baptêmes de l'air et des vols touristiques au-dessus de la Vallée de Chevreuse. Une partie de l'activité écolage impacte déjà plusieurs communes du Parc.

Une étude sur le devenir de l'aérodrome², commandée par l'administration (préfecture, DGAC et gestionnaire de la plate-forme) vient d'être portée à la connaissance des membres de la commission consultative de l'environnement. Les conclusions sont alarmantes. On y apprend que « *faute d'alternatives attractives, le trafic hélicoptère parisien, en croissance depuis 2010, se retrouve donc très dépendant de l'aérodrome de Toussus-le-Noble qui a aujourd'hui un rôle à jouer[...] Toussus est une plate-forme stratégique pour le développement de l'activité hélicoptère autour de Paris.* »

Peut-on raisonnablement envisager que le Parc devienne un lieu de concentration du tourisme francilien par hélicoptère ?

Pour l'Union des Amis du Parc, la réponse est NON !

Des restrictions drastiques à cette activité qui risque d'impacter gravement l'attractivité de notre Parc et la qualité de vie de ses habitants doivent être mises en place.

Nous demandons aux élus regroupés au sein du syndicat mixte du PNR de la haute vallée de Chevreuse de saisir les plus hautes autorités et d'exiger l'interdiction de tous les vols de loisirs (baptêmes de l'air, vols d'initiation et circuits touristiques) au départ et à l'arrivée de Toussus le Noble.

¹ Décret 2010-1226 du 20 octobre 2010

² Etude sur le fonctionnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble et son impact environnemental et sur l'évolution ou la reconversion d'activités dans le cadre d'un développement durable.